



Refus d'indemnités journalières par la CPAM

Par **smarteez13**, le **16/01/2017** à **11:33**

Bonjour, je me retrouve dans une situation compliquée et j'aurai besoin d'avis de personnes ayant été dans mon cas ou d'experts : j'ai été salariée dans la même entreprise de novembre 2008 à fin novembre 2016 pendant cette période j'ai eu droit à un congés parental de janvier 2014 au 22 octobre 2016. S'en est suivi un licenciement pour abandon de poste en accord avec mon employeur (qui ne pratique pas la rupture conventionnelle au sein de l'entreprise) , j'ai donc été licenciée fin novembre 2016. Inscrite au pôle emploi dès le 1er décembre qui m'a donné droit à une indemnisation de plus de 730 jours , j'ai été indemnisée du 8 au 12 décembre (7 jours de carences) mes indemnités se sont suspendues dès le 13 décembre car j'ai été mise en arrêt maladie pour un décollement du placenta dans le cadre d'une nouvelle grossesse à risque. Or la CPAM refuse de m'indemniser sous prétexte de ne pas avoir travaillé ces 3 dernières années alors qu'il est bien précisé sur leur site qu'au retour d'un congés parental et même dans le cadre d'un chômage une salariée retrouve ses Droits d'avant son congés. J'ai fait appel au recours amiable mais pourriez vous me confirmer ou non que je suis bien dans mes droits ? Je trouve cela discriminant pour une femme qu'on lui refuse ses indemnités sous prétexte d'un congés parental alors qu'avant mon congés j'étais salariée plusieurs années sans rupture de contrat... L'assistante sociale de la CPAM m'a bien confirmé qu'il devait geler la période de CP et tenir compte de mes fiches de paie d'avant ce congés. Je me retrouve dans une situation financière très délicate n'étant plus apte dû à ma grossesse à risque de rechercher du travail je risque la radiation de pôle emploi si je refuse la prolongation de mon arrêt maladie, mais je ne touche aucune indemnités dans le cas où je l'accepte ayant déjà 2 enfants j'angoisse énormément sachant que je ne suis même pas capable vu les risques pour ma grossesse de retravailler les 150h qui serviraient à réouvrir mes droits ...

Merci d'avance pour votre réponse =)
Cordialement.

Par **zaza26**, le **28/04/2017** à **20:48**

Bonjour, je suis actuellement dans la même galère que vous, auriez-vous eu des résultats depuis votre post ?
Merci.

Par **gt6610**, le **31/07/2017** à **13:08**

Bonjour,
Avez vous envoyé une lettre de contestation à la commission de recours amiable de votre CPAM , en ce moment mon épouse est dans ce cas car il lui manque 130 heures pour être indemnisée après six mois d'arrêt (greffe hépatique), nous avons contesté notre dossier et enregistré mais c'est les vacances donc pas traité avant septembre (pendant ce temps là on se met dans la merde car plus de revenu pour mon épouse et moi demandeur d'emploi)
Donc on attend
Cordialement.Gérald

Par **Vivi0268**, le **20/01/2018** à **18:30**

Bonjour,
le 8/01 n'ayant pu me rendre à la dernière convocation du médecin conseil de la CPAM (malade,(fibromyalgie)difficulté à me tenir debout certains jours.. Celà fait parti des symptômes entres autres..)j'ai tout de même averti par message sur le site Ameli le jour même des causes de mon absence(preuve à l'appui) (sinon,téléphone 36 46 surtaxé)
Leur réponse le 11:
"Chère Madame M.,
Nous vous informons que nous ne pourrons plus poursuivre le versement de vos indemnités journalières à compter du 08/01/2018.
En effet, vous ne vous êtes pas présentée à la convocation du 08/01/2018 et vous n'avez pas justifié votre absence."
le 15, là il me répond enfin suite à mon message du 8 :
"Bonjour,En réponse à votre demande du 08.01.2018, je vous informe que votre courriel vient d'être transféré au service Médical.
Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.
Avec toute notre attention.."
Suite à ce message, je leur ai dit ne pas être en mesure d'avancer les visites médicales et autres...D'ailleurs d'annuler un RDV chez ma rhumato pour le 16/01
Le 16, leur réponse est :
"Je transmets votre excuse au secrétariat du médecin conseil ce jour afin de programmer une nouvelle convocation.
Cependant, vous allez recevoir une notification de suspension de vos indemnités journalières suite à cette absence. Votre situation se régularisera lors de votre visite avec le médecin

conseil"

Comment fait t'on pour subvenir aux besoins les plus élémentaires quand vos indemnités journalières sont suspendus ??

A t'on le droit en tant qu'assurés d' avoir des problèmes de santé qui nous empêches de nous déplacer ??

Merci

Par **morobar**, le **21/01/2018 à 10:08**

Bjr,

Tout d'abord le 3646 n'est pas un numéro surtaxé, mais un numéro au tarif local.

La réglementation de la CPAM conduit à la suspension des indemnités en cas d'absence à la convocation du médecin conseil.

Le rétablissement des versements est à la discrétion du médecin conseil qui jugera de la qualité des excuses à l'absence dont il est question.

Par **Vivi0268**, le **21/01/2018 à 10:50**

Bonjour,

merci pour votre réponse,le 3646 n'étant pas surtaxé,je pourrais appelé le service,mais en second cela ne n'empêchera pas de laisser un message (cela laisse des traces (pourquoi faire confiance en un service qui lui même ne le fait pas ??) j'avais souvent entendu parlé de ce numéro en surtaxe...C'est toujours bon à savoir.

Par contre comment le médecin conseil peut t'il juger de l'état de santé de l'assuré sans l'avoir consulté, puisque absent ce jour là ??

Pouvez-vous SVP m'expliquer ce que vous entendez par la qualité des excuses sans au préalable avoir vu l'assuré,Ce médecin conseil ne pouvant infirmé ou confirmé de mes excuses ?? sachant que cette maladie ou symptômes (en France beaucoup de retard sur la prise en charge concernant la fibromyalgie) est très variable dans son intensité et cela les médecins en sont conscients.

Car si je comprends bien, le système vous classe comme malhonnêtes du fait d'avoir étai absent ??

Ce n'est pas un choix d'être malade, jusqu'à présent j'étais très très active ,avec des projets pleins la tête et ayant besoin de voir le médecin une fois par an et encore...jusqu'à ce que...

-Si mon corps est en souffrance, ma tête fonctionne encore..

Ma question: comment vivre jusqu'à la prochaine convocation ? Ce médecin conseil ne pouvant infirmé ou confirmé de mes excuses ??

Merci

Par **morobar**, le **22/01/2018 à 09:44**

[citation]Par contre comment le médecin conseil peut t'il juger de l'état de santé de l'assuré sans l'avoir consulté, puisque absent ce jour là ?? [/citation]

Personne ne dit cela, c'est vous qui l'interprétez ainsi car vous êtes bloquée sur votre

ressentiment.

Le médecin-conseil jugera de la qualité de l'excuse LORS DE LA PROCHAINE VISITE.

Ce n'est pas une question de malhonnêteté...

La règle est: vous êtes absente cela entraîne automatiquement la suspension des indemnités si l'absence n'est pas justifiée ou pas assez justifiée.

Cela motive le bénéficiaire à régulariser sa situation, alors que ce serait le contraire si le versement persistait en dépit de l'absence de contrôle.

Un contact par votre médecin conseil probablement à la date du RV aurait probablement suffi.

Par **Vivi0268**, le **22/01/2018 à 11:57**

Je ne suis pas bloquée sur mon ressenti,quoi que très écœurée,c'est à vomir, ce que je m'aperçois,c'est que vous êtes absent car dans l'incapacité de vous rendre à une convocation et à partir de ce moment là on vous prive ce qui vous "remplace" le salaire,quel manque de respect, on se moque du peuple là !! Alors que vous avez notifié de votre absence le jour même, que le système vous puni pour cela(comme le système nous infantilise et de plus en plus).. Pour le moment, je n'ai toujours pas reçu une autre convocation depuis le 8 , il ne faut donc pas avoir besoin de se nourrir ...etc... Pendant 35 ans j'ai été solidaire, car tous les mois on nous prélève sur le salaire et l'employeur également et le jour où vous sollicitez , tous les moyens sont bon pour évitez de payer, d'aider dès lors que l'on touche aux caisses de la santé.Les caisses de l'état seraient vide si on y avait pas contribué aujourd'hui!! On se rapproche des XXXX [fluo](post modéré)[/fluo]... On pourrais éventuellement nous euthanasier, on ne génèrais plus la société, et ainsi faire des économies. Vous n'avez rien fait de mal, mais on vous prive de soins , de nourriture... etc.. Il faudrait rester sérieux et cohérent à un moment. La première fois où j'ai été convoquée, le médecin conseil n'a même pas pris la peine de plongée le nez dans le dossier ,elle ne savait pas pourquoi j'étais convoquée , c'est tout simplement choquant .. "quels sont les raisons de votre venus" ?? C'est eux qui vous convoque et ils ne savent pas pourquoi ?? On a affaire à des guignols quand même..J'étais à deux doigts de lui dire que je venais boire un café, non mais où va t'on ...

Merci de m'avoir répondu morobar,ce ressenti comme vous l'appeler le médecin conseil l'entendra aussi la prochaine fois.J'ai horreur de l'injustice, je ne vais pas m'excuser d'être malade,c'est un comble de perversité

Par **Lag0**, le **22/01/2018 à 12:59**

[citation]On se rapproche des nazis... [/citation]

Merci de ne pas exagérer à ce point et de rester dans les limites acceptables sur un forum !

Par **Vivi0268**, le **22/01/2018 à 13:21**

Je m'exprime comme je le ressens. J'en suis désolée

En vous inscrivant sur ce forum, vous en avez accepté les conditions générales d'utilisation. Donc non, vous ne vous exprimez pas comme vous voulez, mais dans les

Par **morobar**, le **22/01/2018 à 15:16**

Il y a beaucoup de pays, même la plupart des 200 inscrits à l'ONU, dans lesquels vous ne serez jamais convoquée, car jamais indemnisée ni prise en charge de quoi que ce soit.

Alors vos outrances paraissent mal venues.

Nous les mettons sur le compte d'un ressentiment.

À un passage informer un mammouth comme la CPAM de votre absence le jour du RV par mail c'est franchement ignorer le fonctionnement d'une institution de cette taille.

Votre message est édité ou transféré, empilé dans la corbeille d'un rédacteur et traité au fur et à mesure.

Il y en a des dizaines, voire des centaines ce qui peut entraîner des retards de traitement.

Comme je vous l'ai écrit, un coup de téléphone ou une intervention de votre médecin traitant auraient pu modifier la situation.

Par **Vivi0268**, le **22/01/2018 à 18:02**

Il y a beaucoup de personnes qui donnent de leurs temps sans être indemnisées, sans contrepartie et je trouve cela tout à fait honorable. Après à t'on besoin d'être convoqué quelque part pour faire le bien autour de soi sans allée bien loin, car la misère se trouve partout autour de nous aussi. On est pas tous dotés d'empathie ...

Je tiens à m'excuser des propos qui ont pu blessé certaines personnes, car dans TOUT corps de métier, il y a de vrai professionnel et d'autres qui n'en sont pas (et c'est celles là que je vise, uniquement celles-ci).

Le "mammouth" très bien, a des dysfonctionnements, si il applique le fait de pouvoir suspendre des indemnités journalières à un malade, de manière un peu trop hâtive, ma question était toute simple (enfin..je le pensais), de quoi vit ce malade (alors qu'on lui a coupé toutes ressources pour subvenir à ses besoins (que tout être devrait avoir) c'est pour cette raison que des gens se battent ?? La dignité. Pourquoi le service Ameli n'embauche t'il pas ? Beaucoup de personnes aimeraient être embauchées Puisque des dossiers sont en retards ? Beaucoup de personnes aimeraient être embauchées. Est-ce que c'est aux malades d'en faire les frais ?? Je dois juste vous avouer que je préférerais travaillé en ce moment. Maintenant un appel ou un mail pour prévenir ?? Vous avez averti, c'est tout. Pour le médecin, la dernière fois que j'avais appelé et que je ne pouvais pratiquement pas marcher, ni me faire à manger, ni me faire la toilette, je n'ai eu aucune assistance. Mais ce n'est pas le pire car je suis en vie, alors dans le fond vous avez raison quelle importance de manger, d'être propre, d'être au chaud, d'être soignée

Par **morobar**, le **22/01/2018 à 18:22**

[citation]Le "mammouth" très bien, a des dysfonctionnements, si il applique le fait de pouvoir suspendre des indemnités journalières à un malade, de manière un peu trop hâtive, [/citation]
Une dernière fois ce n'est pas un dysfonctionnement, c'est le fonctionnement normal.

A la limite c'est vous qui avez dysfonctionné, en vous y prenant trop tard avec un moyen de communication peu adapté à l'urgence du moment.

Par **Vivi0268**, le **22/01/2018** à **19:23**

morobar vous avez le droit de penser que la CPAM fonctionne très bien, pour ma part, il y a bien un dysfonctionnement et je campe sur ma position.

Par **Vivi0268**, le **09/02/2018** à **11:18**

Morobar, bonjour.

A priori c'est le 3646 est bien surtaxé 6cts de plus par mns

Par **morobar**, le **10/02/2018** à **09:54**

A priori c'est le cout du service fixe de l'opérateur national.
Ce n'est donc pas surtaxé, mais simplement taxé.

Par **Vivi0268**, le **10/02/2018** à **10:01**

c'est déjà de trop

Par **morobar**, le **10/02/2018** à **10:17**

Le seule chose gratuite en ce bas monde, c'est l'air qu'on respire.
Et il n'est pas certain que cela dure encore bien longtemps.

Par **Vivi0268**, le **10/02/2018** à **10:22**

Tant que l'on marchera sur la tête c'est certain. Mes indemnités journalières suspendus vont être remises. En attendant que celles-ci me soit créditées, ils restent néanmoins le fait que : 40 jours sans ressources. Vive la France

Par **morobar**, le **10/02/2018** à **11:06**

Il y en a marre de lire de telles choses.

Sachez que nos frontières ne sont pas murées ni en pierres de taille, que contrairement à la Corée du Nord personne ne va vous tirer dessus au passage, rien ne vous empêche d'aller voir ailleurs si l'herbe est plus verte qu'ici.

Fin de la discussion pour moi.

Par **Vivi0268**, le **10/02/2018 à 11:15**

Super... Oui fin de la discussion. Je suis française et n'en suis pas fière... pour l'herbe, laissez faire la nature... enfin si c'est encore possible. Et moi aussi j'en ai marre de vous lire vos conneries bon vent....